

REPUBLIQUE DE GUINEE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

N° 069 /PRG/85

--- () R D O N N A N C E ---

RECTIFIANT ORDONNANCE N° 329 DU 18/12/1985

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;
- VU la Proclamation de la 2e République ;
- VU l'Ordonnance n° 009/PRG/84 du 18 Avril 1984 prorogeant les Lois et Règlements en vigueur au 3 Avril 1984 ;
- VU l'Ordonnance n° 329/PRG/84 du 18 Décembre portant réorganisation du Gouvernement de la 2e République ;
- SUR RAPPORT DU MINISTRE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE,

() R D O N N E

ARTICLE 1er. - L'Article premier de l'Ordonnance n° 329 du 18 décembre 1984 est rectifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

Ministre du Développement Agricole : Chef de Bataillon
ALHOUSSENY FOFANA

.....

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement Agricole,
chargé des Eaux et Forêts : Lieutenant Mamadou Thiana DIALLO

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement Agricole,
Chargé de la Pêche et de l'Elevage : Capitaine Alpha Oumar DIALLO,

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement Agricole,
Chargé de la Promotion Rurale et de l'Artisanat, Chef de Bataillon
Abraham Kabassan KEITA,

.../...

.../...

L I R E

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL : Chef de Bataillon ALHOUSSENY FOFANA

.....
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement Rural chargé
de l'Agriculture et de l'Elevage :

- Chef de Bataillon ABRAHAM KABASSAN KEITA

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement Rural chargé
des Pêches :

- Capitaine ALPHA OUMAR DIALLO

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement Rural chargé
des Eaux et Forêts :

- Capitaine MAMADOU THIANA DIALLO.

LE RESTE SANS CHANGEMENT -

CONAKRY, LE 27 MARS 1985



COLONEL LANSANA CONTE